

Zeitschrift: PS info : nouvelles de Pro Senectute Suisse

Herausgeber: Pro Senectute Suisse

Band: - (1999)

Heft: 4

Vorwort: Editorial : chères lectrice, chers lecteurs

Autor: Eggli, Albert

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Albert Eggli

Chères lectrices, chers lecteurs,

Dans sa séance du 16 septembre 1999, le conseil de Fondation a approuvé le projet de réponse à la consultation sur la Nouvelle péréquation financière (NPF) et manifesté une fois encore son opposition déterminée à la cantonalisation de l'aide à la vieillesse (). On peut retourner le sujet comme on veut, il s'impose à l'évidence que la cantonalisation ne peut que porter atteinte à la qualité du réseau d'aide à la vieillesse tel qu'il existe actuellement.*

Toute personne, un tant soit peu familière du sujet, n'y croit guère : chaque jour qui passe voit évoquer le nombre croissant de personnes âgées. Nous nous approchons lentement mais sûrement d'une société de longue vie : cela nous le percevons et le sentons. Et c'est précisément à ce moment que la Confédération envisage de renoncer à un important instrument de l'aide à la vieillesse ! Et c'est précisément à ce moment-là que nous mettons l'aide à la vieillesse en jeu et l'exposons aux incertitudes de l'avenir !

Pro Senectute ne veut pas jouer ce jeu.

Mais notre Fondation ne dit pas seulement non. Nous avons soumis au Conseil fédéral une série de propositions constructives. Ce qu'il adviendra reste pour le moment ouvert. Ce qui est sûr en revanche, c'est que Pro Senectute veut s'engager inlassablement pour des solutions responsables et de qualité.

Cordialement

Albert Eggli

Président du conseil de Fondation

() Texte de la réponse disponible à
Pro Senectute Suisse, Zurich*

L'air du temps

Dépendance : pas d'assistance

Le projet de Nouvelle péréquation financière (NPF) entre la Confédération et les cantons ne concerne pas seulement l'aide à la vieillesse, mais aussi les prestations complémentaires à l'AVS/AI. Le financement des séjours en home et établissement médicalisé reviendrait à l'aide sociale. Là encore, Pro Senectute Suisse proteste contre cette proposition avec la dernière énergie.

Pro Senectute s'oppose à la cantonalisation de l'aide à la vieillesse : ce message est entre temps parvenu aux milieux intéressés. Les responsables du département fédéral des finances en ont pris connaissance, comme le prouve un article de la Nouvelle Gazette de Zurich du 8 septembre, même si les deux auteurs, Ulrich Gygi et Gérard Wettstein, croient toujours que seule la cantonalisation offre des solutions différencierées. Ces auteurs ne voient pas que les contrats de prestations signés par la Confédération respectivement avec la Croix-Rouge suisse et Pro Senectute Suisse correspondent par leur efficacité et leur proximité avec le citoyen de la meilleure manière à l'instrument que réclame la Nouvelle péréquation financière.

Largement diffusée, la brochure sur la cantonalisation de l'aide à la vieillesse a connu un tirage de 5 000 exemplaires dans les trois langues. Quelques organisations actives dans le champ social y ont puisé une argumentation qu'elles ont retravaillée en fonction de leur domaine. Dans la Nouvelle Gazette de Zurich, Martin Mezger, directeur de Pro Senectute Suisse a présenté le 18 août la position de la Fondation sur le projet de NPF. A la suite de la résistance qui se manifeste tout particulièrement du côté des orga-